

362. a) après de sur ch III Ind^{le} ch III Ind^{le} aux sapeurs pompiers 5000

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'une lettre de M. Schutzger Léon, linotypiste 4 R S Fiacre à Nancy et Bettali Georges à Luder, exposant que, par suite du permis de construire accordé à M Schutzger au lieu dit "Chemin de la Reuil"

1°) Messieurs Schutzger et Bettali demandent à bénéficier de l'abornement en eau de la Commune et feraient à leurs frais l'installation de la conduite

2°) M. Schutzger demande à faire des travaux d'égout de sa maison au réseau communal

Le C. N. accorde ces autorisations sans réserves :

1°) que de futurs locataires qui s'installeraient "Chemin de la Reuil" puissent se raccorder aux réseaux d'eau et d'égouts en payant leur quote part des dépenses engagées par M. Schutzger L et Bettali

2°) Reconnaissant l'avantage d'avoir de nouveaux concessionnaires le C. N. accepte de fournir de la main d'œuvre terrassiers pour assurer la rapidité d'exécution des travaux afin d'entrevoir le moins possible la circulation sur ce chemin.